

A LIRE IMPERATIVEMENT

Bâche de sécurité 4 SAISONS

Les bâches opaques sécurité ont un débordement périphérique de 30 à 40 cm par rapport aux dimensions intérieures du bassin, afin qu'elles reposent sur les margelles. **Bassin hors sols bois:** retombée d'environ 5 cm après margelles.



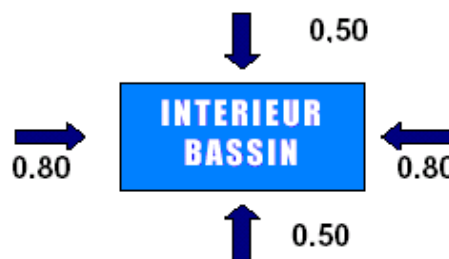
Veillez périodiquement (tous les mois) au parfait état de la bâche de sécurité et notamment à la solidité des différents accessoires de fixation (à remplacer immédiatement si défectueux ou usés).

Les pitons douilles d'**ancrage** sur les largeurs de la bâche pour piscine enterrée doivent être installés **sur un support suffisamment résistant** (ex: dalle béton dosée à 350 kg/m² et d'épaisseur d'au moins 10 cm).

Pour les hors sols, les fixations doivent être installées et ancrées sur un **support suffisamment résistant**, par exemple les renforts verticaux de votre bassin bois.

Produit toutes saisons: pour garantir la sécurité, il est impératif de maintenir toute l'année le niveau d'eau à hauteur d'utilisation (2/3 des skimmers).

Dimensions minimales des plages pour l'installation et la manipulation.

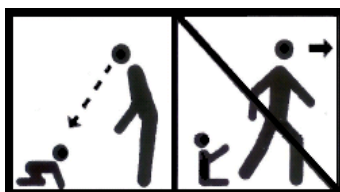
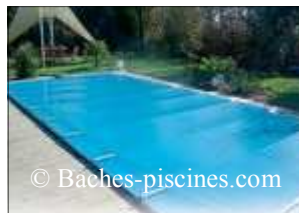


AVERTISSEMENT Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.

Elle n'a pas non plus pour but de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants. Un enfant se noie en moins de 3 minutes ; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.

Ne convient ni aux piscines à débordement ni aux bassins hors sol.

Ne pas marcher sur la couverture (photos réalisées pour la norme).



GARANTIE : 3 ans ***.

Manivelle motorisée d'enroulement : garantie 1 an
Les pièces mécaniques et accessoires sont garantis 3 mois (manivelles manuelles, volant, pitons, tendeurs, sangles, renforts plastiques pour protection margelle...).

**Garantie du fabricant: 3 ans dégressif hors accessoires,

Sous réserves d'une installation et d'une utilisation conforme à celle précisée dans la notice d'utilisation et à un usage normal.

Sont exclus du cadre de cette garantie les dégâts dus à des conditions météorologiques extrêmes : vents violents, chutes de neige ou de grêle. Au-delà de 10 cm de neige ou de 70 km/h de vent, contrôlez la bâche.

Les accrocs, trous, déchirures, ainsi que l'usure dus à l'abrasion ou le frottement contre des margelles et les dégradations dues à l'accumulation de neige et aux intempéries n'entraînent aucune garantie.

La détérioration de la bâche de piscine par une eau non stabilisée ou trop chlorée n'est pas garantie ainsi que la tenue des coloris.

*Voir conditions générales de vente.

Produit conforme à la norme NF P90-308*

*Attestation K060866/DE/2 sur un bassin de 11 x 5 avec escalier. Attestation délivrée par le LNE

*Attestation P102845-DE/2 sur un bassin hors sol en bois de 5,95 x 3,92. Attestation délivrée par le LNE